

VOTRE LOGEMENT



CHARTRES
MÉTROPOLÉ **HABITAT**
LOCATION CONSTRUCTION ACCÉSSION

LE MAGAZINE DE CHARTRES MÉTROPOLÉ HABITAT - # 61 - JUIN 2022



ÉDITO



Jean-Pierre GORGES
Président de Chartres Métropole Habitat
Président de Chartres Métropole
Maire de Chartres

Mesdames, Messieurs,

L'été s'est invité très tôt cette année, la météo du mois de mai nous ayant donné un avant-goût des retrouvailles en famille ou entre amis. Au terme d'une crise sanitaire inédite, cette respiration est la bienvenue. Les villes renouent avec les animations et les festivités. La vie reprend progressivement son cours, pour le bien de tous.

A Chartres, les nombreux concerts des Estivales viendront dès début juillet compléter le spectacle quotidien de Chartres en lumières, au bénéfice des visiteurs comme des habitants de l'agglomération.

Le soleil ne chassant malheureusement pas tous les maux, je sais combien la flambée des prix de l'énergie constitue une source d'inquiétude légitime pour chacun d'entre vous. Nous avons voulu accompagner cette situation afin d'en limiter les effets. Vous découvrirez dans ces pages les adaptations proposées pour

que vos factures de chauffage soient contenues.

Pour vous aider à appréhender plus concrètement l'offre d'accession à la propriété, nous avons cartographié les opportunités existantes. Vous constaterez qu'elles concernent tous les quartiers de Chartres et différentes typologies de logements. Je vous invite à vous emparer de ces informations pour concrétiser votre désir de devenir propriétaires. J'ai pour habitude de dire qu'il n'y a pas de plus grande injustice que de passer toute sa vie dans le logement social. N'hésitez donc pas à vous rapprocher des collaborateurs de Chartres métropole Habitat pour étudier votre projet personnel.

Un tour d'horizon des programmes en cours vient compléter cette palette, témoin s'il en était besoin du dynamisme de l'Office. Son parc évoluera encore dans les prochaines années, avec un effort particulier donné à une offre de centre-ville où nous prévoyons d'implanter environ 500 logements. L'Office prendra ainsi sa part dans l'opération de restauration immobilière engagée par la ville de Chartres, dans son cœur historique. C'est là tout le sens d'une mixité aboutie.

A tous, je souhaite un bel été !

Magazine de
CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT

Directrice de la publication :
Élisabeth Fromont.

Rédaction, photos, mise en page : Sylvie Babel.
s.babel@chartres-habitat.com

Impression :
Imprimerie Addigraphic
Dépôt légal à parution,
n° ISSN : 1635-8139.

Chartres Métropole Habitat
Hôtel de ville et
d'agglomération
Place des Halles
CS 20 137
28 000 Chartres CEDEX.
Tél. 02 37 25 65 25.

Horaires d'ouverture au public:
du lundi au vendredi, de
9 h à 18 h sans interruption,
le samedi, de 9 h à 12 h 30.

chartresmetropolehabitat.com

SOMMAIRE

3

ACTUALITÉS

- HAUSSE DU PRIX DU GAZ : L'OFFICE LIMITE L'IMPACT SUR LA FACTURE DES LOCATAIRES
- DES ASTUCES ET DES GESTES MALINS POUR DIMINUER VOS DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

5

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- LES ACTIONS DE L'OFFICE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

6

PRÈS DE CHEZ VOUS

- LES VOISINS EN FÊTE !
- UN CIRQUE AU CŒUR DU QUARTIER DES CLOS
- AGENDA - LES CLOS
- REPRISE DE LA PERMANENCE SOCIALE
- GUICHET UNIQUE : PROGRAMMEZ VOTRE VENUE
- L'OFFICE PRÉSENT AU VILLAGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

8

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

- NOTRE OFFRE EN ACCESSION SOCIALE

10

OFFRES LOCATIVES

- 94 LOGEMENTS À LOYERS INTERMÉDIAIRES

11

CONSTRUCTIONS/ACQUISITIONS

- 23 LOGEMENTS AUX JARDINS DE LA MADELEINE
- 55 LOGEMENTS BOULEVARD CLÉMENTCEAU
- 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS À LA ROSERAIE
- LES PROJETS DANS L'AGGLO
- LES CLOS : LE RENOUVELLEMENT SE POURSUIT
- LA MADELEINE : LA RENAISSANCE

14

BONNES PRATIQUES

- DES EFFAROUCHEURS CONTRE LES PIGEONS

15

NUMÉROS UTILES

HAUSSE DU PRIX DU GAZ : L'OFFICE LIMITE L'IMPACT SUR LA FACTURE DES LOCATAIRES

Depuis plusieurs mois, la France fait face à une forte augmentation des tarifs énergétiques. Afin de limiter la facture des locataires, Chartres Métropole Habitat a engagé plusieurs mesures.

Depuis plusieurs mois la France fait face à une augmentation sans précédent du prix des énergies. Cela impacte les marchés d'approvisionnement en gaz gérés par Chartres Métropole Habitat **pour chauffer ses logements collectifs.**

De janvier 2021 à janvier 2022, toutes installations de chauffage collectif confondues, les coûts ont ainsi augmenté de 22 %.

Face à cette flambée du prix du gaz, des mesures nationales ont été prises afin de limiter la hausse subie par les ménages. Un bouclier tarifaire a ainsi été instauré, jusqu'à la fin de l'année (en premier lieu pour les logements individuels puis étendu aux copropriétés et à l'ensemble des logements sociaux).

Ce bouclier consiste en une prise en charge par les pouvoirs publics d'une partie de l'augmentation.

Des mesures complémentaires

Toutefois, si ce bouclier limite la hausse subie par les locataires, l'augmentation du prix du gaz pourrait impacter durablement le pouvoir d'achat des locataires. Les mesures gouvernementales pourraient donc ne pas suffire à long terme.

Chartres Métropole Habitat a donc décidé de prendre des mesures complémentaires qui ont été approuvées par le Conseil de Concertation des Locataires et le Conseil d'Administration.

Dès septembre/octobre 2021, les provisions de charges versées par les locataires (de l'ordre de 20 %) ont été réajustées.



De nouveaux ajustements ont été opérés à compter de janvier dernier, puis, plus récemment en avril.

Ces ajustements de mensualités permettront d'éviter que les locataires n'aient à faire face à une facture de régularisation trop importante.

Il était nécessaire d'explorer également d'autres pistes.

D'un commun accord avec les associations des représentants de locataires, **il a été décidé de réduire la température de chauffage d'1° à compter de la prochaine saison de chauffe 2022-2023.**

Le but est de permettre à chacun une meilleure maîtrise des charges et d'éviter une envolée de celles liées au chauffage. ■

BAISSER
LA TEMPÉRATURE DE
1° C'EST AU MOINS 7 À 8 %
D'ÉCONOMIES.

Protocole d'accord

Un protocole d'accord relatif à l'adaptation des températures de chauffage a été signé entre Chartres Métropole Habitat, la Confédération Nationale du Logement (CNL), l'Association Familles de France. Les différentes parties se sont déclarées unanimement favorables au réajustement à la baisse de la température de consigne d'1° à compter de la prochaine saison de chauffe pour les logements chauffés collectivement.

DES ASTUCES ET DES GESTES MALINS POUR DIMINUER VOS DÉPENSES D'ÉNERGIES

Les factures d'énergies représentent une part importante des dépenses des foyers. Quelques gestes faciles à mettre en œuvre vous permettront de faire baisser la note. Et en plus, c'est bon pour l'environnement !



APPAREILS ÉLECTRIQUES et ÉCLAIRAGE

⇒ Éteindre les veilles inutiles. Cela peut vous permettre de faire jusqu'à 10 % d'économies sur votre facture d'électricité ;

⇒ Utiliser des ampoules LED. Elles consomment peu d'électricité et durent jusqu'à 40 000 heures.



ÉLECTROMÉNAGER



⇒ Optez pour les appareils les mieux classés qui consomment moins d'électricité.

Réfrigérateur et congélateur

⇒ Les dégivrer régulièrement optimisera leur performance et augmentera leur durée de vie ;

⇒ Laisser un espace de 10 cm à l'arrière évite les pannes de surchauffe ;

⇒ Ne pas y placer d'aliments encore chauds.

Lave-linge

⇒ Laver le linge à basse température. (25 % d'économies avec un lavage à 40° au lieu de 60°) ;

⇒ Remplir entièrement son lave-linge ;

⇒ Bien essorer le linge avant de le mettre au sèche-linge.

Lave-vaisselle

⇒ Privilégier le mode "Éco". Il est plus long, mais c'est celui qui consomme le moins ;

⇒ Remplir entièrement le lave-vaisselle.



EAU CHAUDE

⇒ Régler la température du chauffe-eau entre 55 et 60 ° ;

⇒ En cas d'absence prolongée penser à éteindre votre ballon d'eau chaude ;

⇒ Utiliser des économiseurs d'eau sur les robinets.

Une douche avec un réducteur de débit de 50 % représente jusqu'à 160 € d'économies par an.



CHAUFFAGE

⇒ C'est le plus gros poste de consommation (65 % des dépenses d'énergies) ;

⇒ Il est inutile de chauffer toutes les pièces à la même température. Baisser le chauffage dans les pièces inoccupées ;



⇒ N'oubliez pas : baisser la température de 1° c'est 7 à 8 % d'économies ;

⇒ Éteindre les radiateurs quand les fenêtres sont ouvertes ;

⇒ Pensez à purger les radiateurs. ■

LES ACTIONS DE L'OFFICE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chartres Métropole Habitat était présent les 14 et 15 mai derniers au week-end du Développement Durable organisé par Chartres Métropole. Notre organisme prend systématiquement en compte cette dimension dans ses programmes de réhabilitation, de construction, ainsi que dans le choix des sources d'énergie et des équipements pour son parc immobilier. En matière de communication, Chartres Métropole Habitat rappelle également régulièrement les bons gestes à adopter. Le développement durable, c'est aussi œuvrer pour la cohésion sociale et l'accès de tous au logement : des principes inscrits dans les gènes de l'Office.



UN IMPORTANT PROGRAMME DE RÉNOVATION THERMIQUE

- 542 logements ont fait l'objet d'une rénovation afin d'améliorer leurs **performances énergétiques** : prestations d'Isolation Thermique par l'Extérieur, remplacement de menuiseries, améliorations des installations de chauffage et de ventilation ;
- 87 % du parc immobilier est classé de A à D pour ses performances énergétiques (DPE/GES).

DES LOGEMENTS
QUI RÉPONDENT
AUX BESOINS
DES HABITANTS
PRÉSENTS ET FUTURS

LA PRISE EN COMPTE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

- Les logements neufs sont construits selon la réglementation thermique et les normes environnementales **RT 2012**, et depuis le 1er janvier 2022, **RE 2020** ;
- **Des matériaux** issus des démolitions (béton, bois, menuiseries, ...) sont **réutilisés ou recyclés dans le cadre d'une économie circulaire** ;

- Près de 2 600 logements sont alimentés via le **réseau de chaleur urbain Biomasse** de Chartres Métropole Energies ;
- Chartres Métropole Habitat **sensibilise aux économies** d'eau, d'énergie et de charges à travers ses contrats Multiservices mais également via des compteurs d'eau intelligents permettant de détecter les consommations anormales et donc les fuites ;
- L'Office fournit systématiquement des ampoules **basse consommation** et des mousseurs/**économiseurs d'eau** lors des états des lieux d'entrées dans les logements ;
- Chartres Métropole Habitat propose des solutions d'habitats **groupés et bien intégrés** à leur environnement.

DES LOGEMENTS POUR TOUS

- L'Office apporte des **réponses au vieillissement** de la population avec la construction notamment de résidences intergénérationnelles ;
- Une Charte interne d'accompagnement des Grands Seniors est mise en œuvre ;
- L'offre locative est adaptée aux **personnes handicapées** ;
- Une politique volontariste de **réalisation d'aménagements spécifiques** est menée, sur critères et justifications. ■

PRÈS DE CHEZ VOUS

LES VOISINS EN FÊTE !



La Fête des Voisins a réuni une cinquantaine de personnes aux Clos (photo de gauche) autour des plats concoctés par les habitants ainsi que les boissons et grillades offertes par le Conseil Citoyen. Les résidents de la rue Hetzel ont également eu le plaisir de se retrouver pour cette réunion toujours très appréciée à cette adresse ! ■

UN CIRQUE AU CŒUR DU QUARTIER DES CLOS



Le chapiteau du Cirque Bostok s'est installé durant cinq semaines, du 3 mai au 9 juin, sur la place du marché du quartier des Clos. Les habitants ont ainsi vécu au rythme des spectacles. Les élèves des classes maternelles et élémentaires ainsi que les plus petits de la crèche des Lutins ont à cette occasion découvert les arts du cirque. ■

AGENDA - LES CLOS

Le Conseil Citoyen des Clos vous donne rendez-vous :

► samedi 2 juillet 2022 – Rallye de la laïcité 2022. Départ à la MPT des Petits Clos à 15h.

► samedi 2 juillet 2022 – "Repas du monde". MPT des Petits Clos à 19h.

Le jardin partagé

► Ateliers enfants : les mercredis de 14 h 30 à 16 h sur le parvis de la MPT des Petits Clos.
(thèmes abordés le 8 juin : fête des pères, 22 juin : compostage, 5 juillet :

atelier "croc frais").

► Ateliers adultes les samedis de 10h à 11h 30 : le 4 juin, 18 juin et 6 juillet.

Permanences du Conseil Citoyen des Clos : place du marché des Clos, de 9 h 30 à 12 h 30, mercredi 15 juin.

PRÈS DE CHEZ VOUS

REPRISE PROCHAINE DE LA PERMANENCE SOCIALE AUX CLOS

En raison de la démolition du bâtiment rue Pierre Curie, la permanence du quartier des Clos avait dû être suspendue. Elle a repris le 1er juin au 2 Place de Spire.

Les locataires peuvent venir y régler leur loyer en carte bancaire (se munir de l'avis d'échéance).



Le Pôle Social et Juridique peut également y convoquer des locataires qui connaissent des difficultés de paiement.

Les conseillers accueillent aussi librement, sans rendez-vous, les locataires qui souhaitent faire un point sur leur situation.

Permanence sociale : les 1ers et 2èmes mercredis et vendredis du mois, de 9h30 à 11h30. ■

GUICHET UNIQUE: PROGRAMMEZ VOTRE VENUE

Afin de limiter votre temps d'attente aux Guichets de Chartres Métropole Habitat, nous vous conseillons de programmer votre venue aux moments les moins fréquentés.

L'affluence est la moins importante, du **lundi au vendredi** :

le matin de 9h à 10h et de 11 à 12h; l'après-midi de 16h à 17h.

Elle est peu importante également **le samedi matin.**

53 % des motifs de visites concernent la remise de documents. Nous vous conseillons donc de les déposer dans une enveloppe à l'intention de Chartres Métropole Habitat dans la Boîte aux Lettres située à l'entrée du Pôle Administratif ou bien aux guichets de l'accueil général.

L'OFFICE PRÉSENT AU VILLAGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Chartres Métropole Habitat était au rendez-vous pour la 1ère édition du Village du Développement Durable organisé par Chartres Métropole, place des Halles à Chartres, le week-end des 14 et 15 mai 2022.

45 stands étaient répartis selon divers thèmes : énergie et habitat, alimentation, transports, déchets, agriculture, environnement, économie sociale et solidaire. ■



Chartres Métropole Habitat vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption. Le samedi de 9h à 12h30. ■

Des démarches à portée de " clics " :

Messageries et contacts utiles, renseignements, foire aux questions et modèles de courriers.

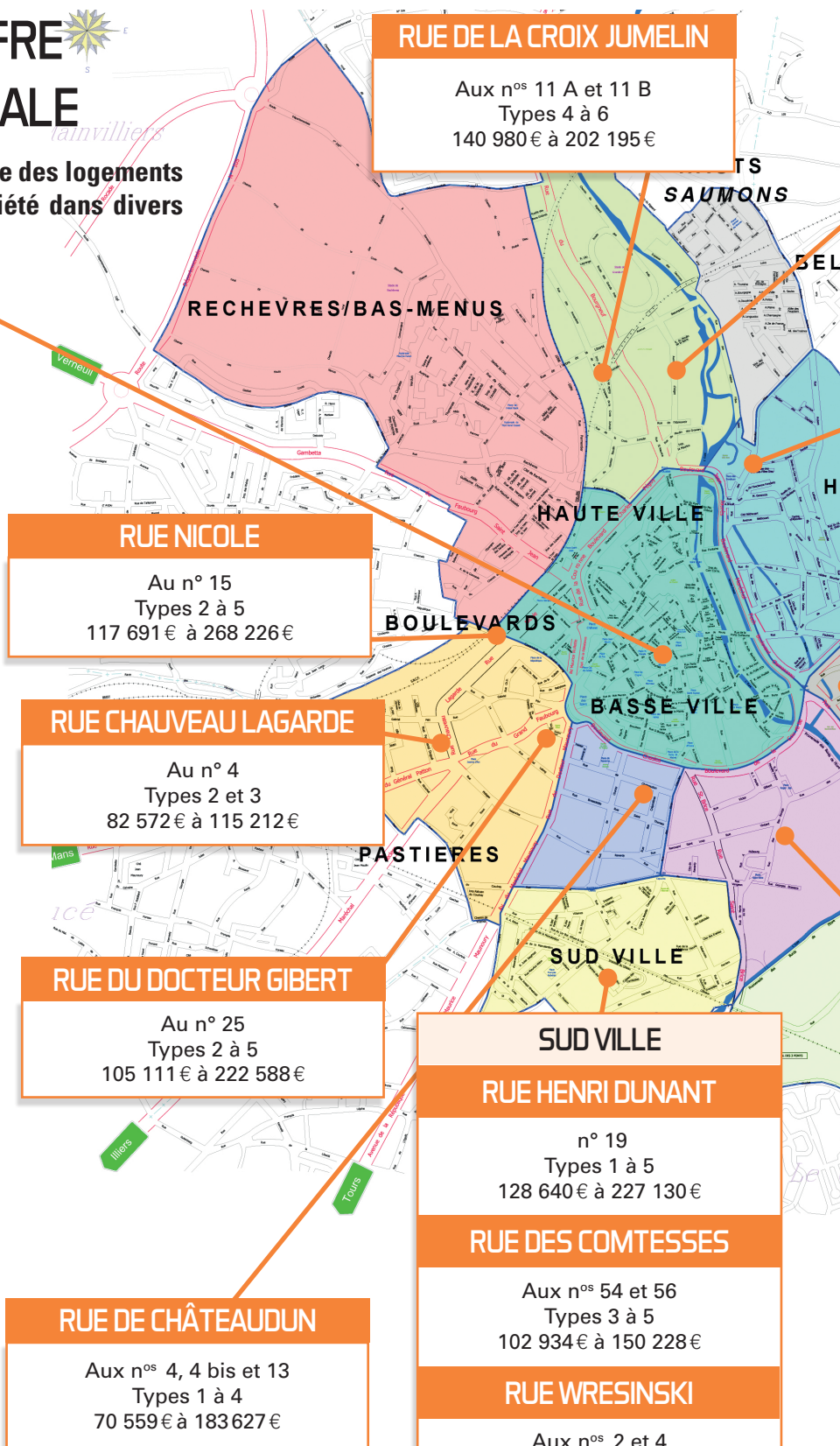
www.chartresmetropolehabitat.com

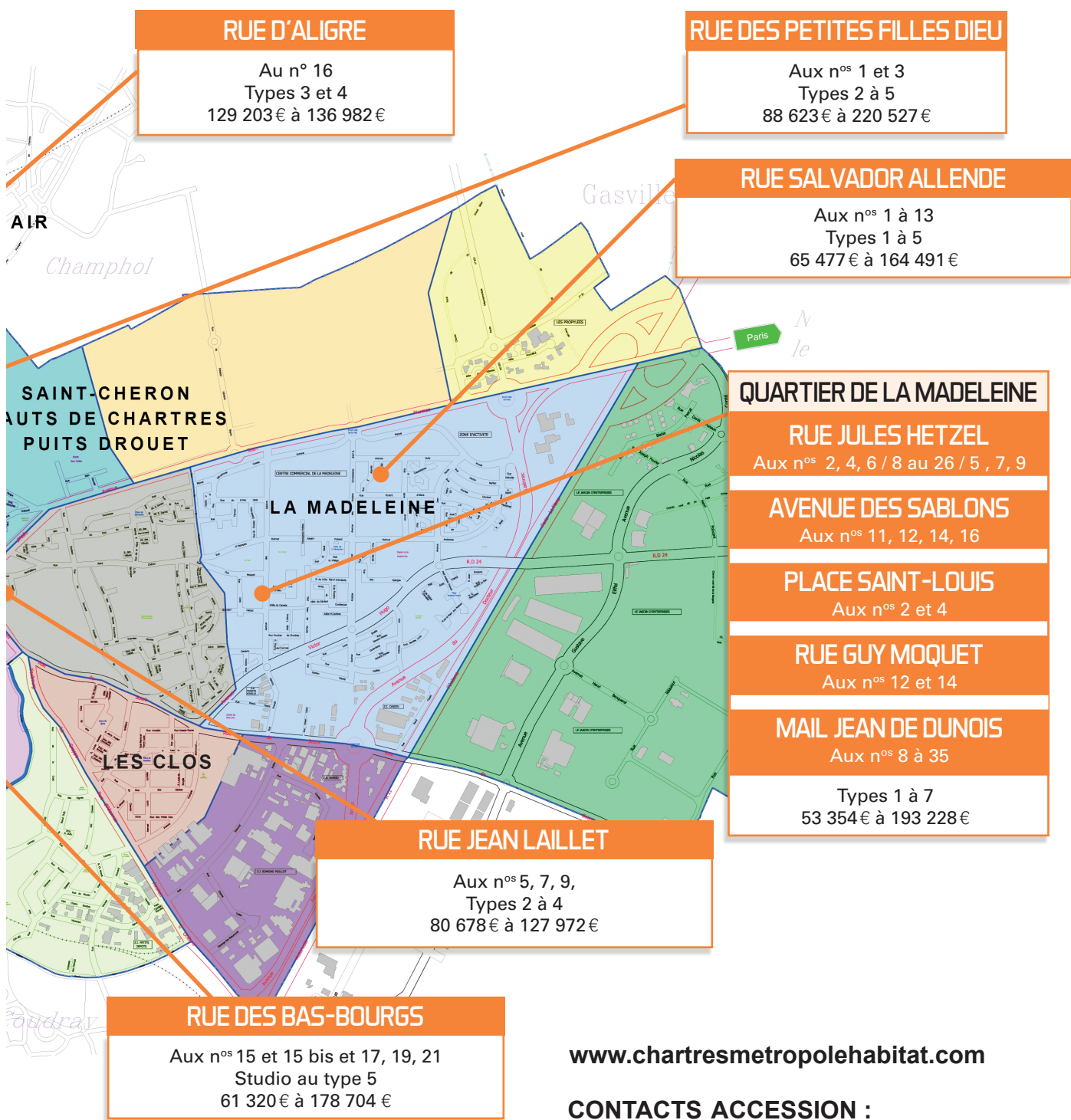
ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

TOUTE NOTRE OFFRE D'ACCESSION SOCIALE

Chartres Métropole Habitat propose des logements en accession sociale à la propriété dans divers quartiers de Chartres.

BASSE VILLE
RUE DES BOUCHERS
Au n° 21 Types 2 à 5 97 900 € à 164 472 €
PLACE DE ROMILLY
Au n° 9 Types 1 à 4 44 496 € à 146 672 €
RUE DU PONT DU MASSACRE
Au 1 B Type 2 99 220 €
RUE DE LA CORROIERIE
Aux n°s 36 à 38 Types 1 à 3 72 128 € à 164 864 €
RUE DU POT VERT
Au n° 1 Type 1 52 731 €
RUE AUX JUIFS et rues adjacentes
19 et 21, rue aux Juifs – 9, rue Tertre du Pied Plat – 11, rue de la Planche aux Carpes et 10, rue Perrault Types 1 à 5 71 094 € à 169 371 €
RUE DES TROIS MOULINS
Au n° 8 Types 2 et 3 126 449 € et 187 262 €





RUE D'ALIGRE
Au n° 16
Types 3 et 4
129 203€ à 136 982€

RUE DES PETITES FILLES DIEU
Aux n°s 1 et 3
Types 2 à 5
88 623€ à 220 527€

RUE SALVADOR ALLENDE
Aux n°s 1 à 13
Types 1 à 5
65 477€ à 164 491€

QUARTIER DE LA MADELEINE
RUE JULES HETZEL
Aux n°s 2, 4, 6 / 8 au 26 / 5, 7, 9

AVENUE DES SABLONS
Aux n°s 11, 12, 14, 16

PLACE SAINT-LOUIS
Aux n°s 2 et 4

RUE GUY MOQUET
Aux n°s 12 et 14

MAIL JEAN DE DUNOIS
Aux n°s 8 à 35
Types 1 à 7
53 354€ à 193 228€

RUE JEAN LAILLET
Aux n°s 5, 7, 9,
Types 2 à 4
80 678€ à 127 972€

RUE DES BAS-BOURGS
Aux n°s 15 et 15 bis et 17, 19, 21
Studio au type 5
61 320€ à 178 704 €

www.chartresmetropolehabitat.com

CONTACTS ACCESSION :

📞 02 37 25 65 93

✉ accession@chartres-habitat.com

Retrouvez nos annonces sur :  **leboncoin.fr**



VOTRE LOGEMENT N° 61 - 9

94 LOGEMENTS À LOYERS INTERMÉDIAIRES

À mi-chemin entre le logement social et le logement privé, le logement intermédiaire permet de loger des ménages qui ne peuvent pas prétendre aux logements sociaux mais qui ne disposent pas non plus de revenus suffisants pour envisager le locatif libre ou l'accèsion à la propriété. 94 logements de ce type seront progressivement proposés à la location par Chartres Métropole Habitat.

LES AVANTAGES

- ▶ Des loyers inférieurs de 15 à 20 % au prix du marché pour des biens identiques.
- ▶ Des modalités d'attributions rapides.
- ▶ Des prestations et services de Chartres Métropole Habitat: service de proximité, service d'astreinte, permanence tranquillité, gestion des réclamations, contrat multiservice, charte grands seniors, etc.

Chartres - Renouv'O: 14 logements



Chartres - Jardins de La Madeleine: 6 logements



- 5 et 9 rue de La Madeleine.
- **2 appartements dans un immeuble** de 13 logements: 1 T I bis. Surface habitable: 31,85 m². Loyer: 376,79 €. 1 T II. Surf. hab.: 38,87 m². Loyer: 459,83 €.
- **4 appartements avec accès indépendant** (1 logement avec jardinet privatif): T II. Surf. hab.: 45 et 48,6 m². Loyers: 531,88 à 575,50 €.
- Voir descriptif p. 11.
- **Logements en cours de livraison.**

- 4 et 6 avenue Louis Lumière, dans trois bâtiments.
- **14 appartements** et 28 places de stationnement.
- 2 T II, 2 T III, 10 T IV. Surf. hab.: 42,7 à 85,6 m². Loyers 428 à 898 €.
- Ascenseur. Chauffage ind. électrique.
- En cours de construction.
- **Livraison prévisionnelle: 4e trimestre 2022**

Chartres - Rosa Residenza: 3 logements

- Rue André Trubert, nouveau quartier de La Roseaie.
- **3 pavillons** disposant de trois chambres à l'étage. Terrasse, jardin, garage et place de stationnement aérienne.
- T IV. Surf. hab.: 85 m². Loyers prévisionnels: 825 €.
- Lire aussi p.12.
- **Construction à démarrer.**

Lucé - Carré Novela: 48 logements



- 14 et 16 avenue Coriolan, dans un quartier récent.
- **48 appartements dans deux bâtiments** de quatre étages. 1 T I bis, 15 T II, 30 T III, 2 T IV. Surf. hab.: 33,41 m² à 81,8 m². Loyers: 356 à 916 €.
- Stationnement en sous-sol. Logements avec balcons ou terrasses. Ascenseur. Chauffage ind. au gaz.
- Bâtiment en cours de construction.
- **Livraison prévisionnelle: été 2022**

Lucé - Résidence Gautier: 23 logements

- 29 rue du Pdt Kennedy.
- 23 appartements dans un bâtiment de 4 étages comprenant du logement intermédiaire et de l'accèsion à la propriété.
- Ascenseur, parking en sous-sol. Balcons, terrasses.
- 8 T II, 25 T III, 10 T IV.
- **Construction à démarrer.** ■

PLAFONDS DE RESSOURCES DU LOGEMENT INTERMÉDIAIRE Des plafonds de ressources supérieurs à ceux du logement social

1 personne seule	28 152
2 personnes sans personne à charge	37 594
3 personnes ou 1 pers. seule + 1 à charge	45 210
4 personnes ou 1 pers. seule + 2 à charge	54 579
5 personnes ou 1 pers. seule + 3 à charge	64 206
6 personnes ou 1 pers. seule + 4 à charge	72 359
Par pers. supplémentaire	+ 8 070

Contact: attribution@chartres-habitat.com

En cours de livraison

23 LOGEMENTS AUX JARDINS DE LA MADELEINE

Les logements seront livrés en juillet, rue de La Madeleine:

- un immeuble comprenant 13 appartements au n° 5;
- 6 logements individuels ainsi que 4 logements intermédiaires (appartements avec entrées indépendantes), en bande, au n° 9.

Le programme offre des appartements de type I, II, III.

Les pavillons sont de type IV en duplex. Chacun dispose d'un salon/séjour au rez-de-chaussée, de 3 chambres à l'étage, d'une salle d'eau à chaque niveau.

L'ensemble du programme présente des toitures-terrasses, des revêtements muraux intérieurs blancs et gris clair, des fenêtres équipées de volets roulants manuels. 25 places de stationnement dont 6 couvertes sont disponibles.



À noter la présence d'un jardinet privatif pour les logements individuels ainsi que pour un des logements intermédiaires. Chauffage individuel au gaz.

Typologies et loyers:

Collectifs:

- 1 type I bis, surface habitable de 32 m². Loyer: 376 €.
- 1 T II, surf. hab. de 39 m². Loyer: 459 €.
- 11 types III, surf. hab. de 64,5 m². Loyers: 358 à 588 €.

Logements intermédiaires:

- 4 types II, surf. hab. de 45 et 48,6 m². Loyers: 532 à 575,50 €.

Logements individuels:

- 6 types IV en duplex, surf. hab. de 87,44 m². Loyer: 497 €. ■



EN COURS: UN TYPE IV RUE PARMENTIER

Un logement va être édifié au 15 rue Parmentier en remplacement d'une maison inoccupée qui a été démolie. Le logement de type IV comprendra deux niveaux. Il disposera d'une terrasse et de deux places de stationnement extérieures.

La toiture sera dotée de panneaux photovoltaïques côté sud. ■



Projet - Saciel Habitat

ACQUISITION: 43 RUE CHARLES PEGUY

Chartres Métropole Habitat a acquis l'immeuble situé 43 rue Charles Peguy comprenant trois logements : deux types II et un type IV en duplex disposant de 3 chambres à l'étage.

Le bâtiment dispose d'une cave, de deux garages et d'une cour commune. ■



En cours

55 LOGEMENTS BOULEVARD CLÉMENCEAU

Un important programme de 273 logements est en cours de construction entre le boulevard Clémenceau, la rue du Faubourg Guillaume et la rue d'Ablis.

Trois immeubles de logements collectifs, des maisons individuelles ainsi qu'une résidence pour séniors sortiront de terre.

L'un des bâtiments, de la rue du Faubourg Guillaume, sera acquis par Chartres Métropole Habitat.

Il comptera 55 logements locatifs, majoritairement dotés de balcons, de loggias, ou de terrasses.

Le bâtiment de quatre étages disposera d'un ascenseur et d'un parking souterrain.

Composition: 22 types II, 24 types III, 9 types IV.

Livraison prévisionnelle: 1er semestre 2025. ■



Perspective du projet
"Les Nouveaux Constructeurs"
Les logements destinés à
l'Office en médaillon.

À démarrer: 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS À LA ROSERAIE



Perspective du projet Nexity.

Chartres Métropole Habitat va acquérir 6 pavillons sur les 9 qui vont être édifiés rue Trubert, dans le quartier de La Roseraie. Ils font partie intégrante du programme immobilier La Rosa Residenza en cours de construction. Il s'agit de pavillons de types IV, accolés et implantés en léger décalage.

Les logements d'une surface de 85 m² habitables, présenteront deux niveaux. Au rez-de-chaussée, une cuisine ouverte sur le séjour, une salle d'eau et des w.-c. ; à l'étage: 3 chambres, w.-c. et salle de bains.

Chaque maison aura son identité propre définie par la couleur des enduits de façade et le type de volets. Elles disposeront d'un garage, d'une place de stationnement aérienne, d'une terrasse de 9 m² et d'un jardin privatif.

Livraison prévisionnelle: 2^e trimestre 2023. ■

LA MADELEINE : LA RENAISSANCE D'UN QUARTIER

Un programme immobilier à l'angle des avenues Joseph Pichard et Sablons comprendra 32 logements sociaux.

La ville de Chartres lance un programme immobilier à l'angle des avenues Joseph Pichard et Sablons. Ce secteur a vocation à devenir un véritable cœur de quartier. Ce projet comprendra des logements ainsi que des commerces et services qui encadreront une place avec bancs et terrasses.

Il prévoit la construction de 160 logements dont 32 logements locatifs sociaux.

Parmi les commerces et services sont prévus une brasserie-bar-tabac, une boulangerie salon de thé, une supérette alimentaire, un bureau de poste avec services bancaires, un coiffeur, un opticien, une pharmacie

et un pôle santé.

L'objectif est de restructurer progressivement le quartier de La Madeleine pour le rendre plus attractif et ouvert sur la ville.

Après l'aménagement du Parc Jacques-Grand et ce "programme

Pichard-Sablons", d'autres opérations seront étudiées, indépendamment les unes des autres, dans un même esprit de "renaissance du quartier".

Le démarrage des travaux est prévu pour juin 2023. ■



Vue depuis l'avenue des Sablons (crédit photo Groupe Duval).

LES CLOS : LE RENOUVELLEMENT SE POURSUIT

Les locataires de la rue de Brétigny seront relogés.

Afin de poursuivre le projet d'aménagement du quartier des Clos, 160 logements collectifs situés du 23 au 31 rue de Brétigny vont être démolis.

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine s'est prononcée favorablement sur ce projet.

Les services de Chartres Métropole Habitat vont accompagner l'ensemble des habitants concernés avec un dispositif de relogement au sein du patrimoine de Chartres Métropole Habitat.

Le loyer de l'ancien appartement sera conservé dans le cadre d'un relogement dans un logement de financement ou de type Hlm identique.

Par ailleurs les frais de déménagement seront pris en charge par l'Office. ■

Lucé - Résidence Gautier : 43 logements

- 29, rue du Président Kennedy, sur l'emplacement d'une ancienne friche industrielle.
- Bâtiment de 4 étages, ascenseur, parking en sous-sol, balcons.
- Typologies: 8 types II, 25 types III, 10 types IV.
- 20 logements destinés à l'accession sociale à la propriété et 23 logements locatifs intermédiaires.
- Contrat de réservation signé. Programme à démarrer.

Lèves - Le Domaine de Mathilde : 20 maisons

- Rue de la Butte Celtique, au sein d'un projet global de construction portant sur 48 maisons.
- Pavillons sur deux niveaux.
- 4 types III, 16 types IV.
- 15 pavillons en location et 5 pavillons en Accession sociale à la propriété.
- Permis de construire déposé.

Champhol - ZAC des antennes : 36 logements

- Logements collectifs ou de type intermédiaire.
- La moitié sera construite dans le cadre de la reconstitution de l'offre locative liée à la rénovation urbaine du quartier des Clos.
- Consultation des promoteurs en cours.

Nogent le Phaye : brigade de gendarmerie et 15 logements de fonction

- En attente de l'avis du comité d'engagement du ministère de l'intérieur.

Lèves - Avenue de la paix : une dizaine de logements collectifs

- Programme réalisé dans le cadre de l'aménagement de la zone située avenue de la Paix, ancienne propriété de la fondation d'Aligre.
- En cours d'étude. ■

DES EFFAROUCHEURS CONTRE LES PIGEONS

Les pigeons aiment vivre dans les villes où ils trouvent toute la nourriture dont ils ont besoin, de quoi nicher, et aucun prédateur. Leur population peut ainsi augmenter très vite. Mais leur présence est source d'importantes nuisances pour les habitants.

Leurs déjections viennent salir les façades; très corrosives, elles dégradent les matériaux, les bâtiments, les peintures des véhicules...

La détérioration n'est pas seulement visuelle et olfactive, elle attire aussi de nombreux parasites qui peuvent transmettre des infections.

Séchoirs et leurres

Afin de limiter les espaces de nidification et de perchement, Chartres Métropole Habitat a mis en place des grillages au niveau des séchoirs. Le service Proximité de l'Office peut intervenir sur demande, et sur rendez-vous, pour effectuer ce type d'intervention auprès des résidents.

En revanche les séchoirs doivent être conservés en parfait état d'entretien par leurs locataires (art. 10 du Règlement Intérieur des immeubles).

Une autre technique consiste à les effrayer avec des effaroucheurs anti-pigeons.

Les services de l'Office ont ainsi installé des corbeaux synthétiques sur les toits d'immeubles les plus impactés. D'autres leurres anti-pigeons ont été mis en place dans des secteurs concernés, fin mai/début juin.

L'accès aux aliments

La distribution de pain et autres aliments favorise les regroupements de volatiles.

Cette distribution est une infraction au règlement intérieur des immeubles (art. 3.3 du Règlement Intérieur des immeubles).

Il est important de veiller à ce que les



bacs à ordures ménagères soient correctement fermés et de ne pas déposer d'aliments aux pieds des conteneurs ou des poubelles.

UNE ACTION CONJOINTE ET COMPLÉMENTAIRE

Pour lutter contre la prolifération des pigeons, les services de la ville de Chartres ont installé deux pigeonniers, square Léon Blum et Parc des bords de l'Eure. Ils permettent de réguler la population des pigeons.

Les pigeonniers permettent en effet de fixer des colonies à des endroits choisis et de favoriser le suivi de leur état sanitaire.

Sur les secteurs où leur présence est importante, des pigeons sont capturés et installés dans de nouveaux pigeonniers dans d'autres villes (à plus de 500 km).

Les services de la ville mènent également des actions d'alertes auprès des propriétaires afin qu'ils protègent les bâtiments contre la nidification et le stationnement des volatiles.

Des campagnes d'information sont par ailleurs menées pour rappeler qu'il est interdit de nourrir les pigeons sur la voie publique.

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit également de déposer de la nourriture tant sur la voie publique, que sur les fenêtres, balcons, parties extérieures d'immeubles. Les infractions à ces dispositions sont punies d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la 3ème classe (68 €). ■

NUMÉROS UTILES

ACCUEIL ET STANDARD

Pôle Administratif - Hôtel d'agglomération - Chartres Métropole Habitat - Place des Halles à Chartres Tél. 02 37 25 65 25.

Du lundi au vendredi: 9 h à 18 h, SANS INTERRUPTION - le samedi: 9 h à 12 h 30

www.chartresmetropolehabitat.com

Les conseillers répondent à vos questions sur appel téléphonique ou courriel. Pour être reçu, prenez rendez-vous.

DEMANDE DE LOGEMENT OU DE CHANGEMENT DE LOGEMENT

Permanence téléphonique: 02 37 25 65 94,
les mardis et mercredis de 9 h à 12 h 30 et le jeudi de
13 h 30 à 17 heures,
attribution@chartres-habitat.com

RÉCLAMATIONS OU TROUBLES DE VOISINAGE

02 37 25 65 50 - reclamation@chartres-habitat.com

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES, PAIEMENT DU LOYER

APL
RLS (réduction de loyer de solidarité)
Permanences sociales
02 37 25 65 95 - paiementdesloyers@chartres-habitat.com

SLS (SUPPLÉMENT DE LOYER DE SOLIDARITÉ)

02 37 25 65 14

AVIS D'ÉCHÉANCE, CHARGES

02 37 25 65 05 - comptalocative@chartres-habitat.com

PRÉAVIS, ÉTATS DES LIEUX, BADGES, INTERVENTIONS TECHNIQUES

02 37 25 65 54 - secretariatdtp@chartres-habitat.com

ACCOMPAGNEMENT DES GRANDS SENIORS

02 37 25 65 90 - reclamation@chartres-habitat.com

PERSONNEL PROXIMITÉ

02 37 34 53 27
(employés d'immeubles, service enquêtes et médiations)
proximite@chartres-habitat.com

PERMANENCE TRANQUILLITÉ

02 37 34 53 27 - proximite@chartres-habitat.com
du lundi au vendredi de 17 h 00 à 20 h 00

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

02 37 25 65 93 - accession@chartres-habitat.com

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

02 37 25 25 95 - syndic@chartres-habitat.com

BESOIN D'UNE INTERVENTION TECHNIQUE - Contactez directement les prestataires suivants

CONTRAT MULTISERVICE - COGEMUST **02 57 47 01 70**

- Robinetterie, plomberie
- Interphonie
- Systèmes de ventilation (logements collectifs)
- Installations électriques à l'intérieur du logement
- Vérification des installations gaz du logement
- Serrurerie, quincaillerie (y compris porte palière)
- Menuiseries extérieures et intérieures
- Boîtes aux Lettres

EAU CHAUDE ET CHAUFFAGE INDIVIDUEL

ENGIE HOME SERVICES **09 77 40 58 25**

- Chaudière gaz, convecteur gaz, chauffe-eau ou chauffe-bains gaz

COGEMUST **02 57 47 01 70**

- Chauffe-eau électrique, chauffe-eau thermodynamique, convecteur électrique, chaudière électrique, pompe à chaleur.

SERVICE DES RÉCLAMATIONS

DE CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT **02 37 25 65 50**

- Eau chaude et chauffage collectif
- Ascenseur
- Portails coulissants, portes automatiques
- Vide-ordures (un site concerné)
- Réception TV/TNT
- Réseau d'évacuation

DÉSINSECTISATION, DÉRATISATION, DÉSOURISATION

SAPIAN (NOUVELLE DÉNOMINATION DE ISS FACILITY)

02 38 76 02 11

ASTREINTE TECHNIQUE - **02 37 25 25 99**

En cas d'URGENCE, le soir après 18 heures,

le week-end et les jours fériés.

**Uniquement lorsqu'il y a danger
pour les personnes ou les bâtiments.**

JEUNES ACTIFS : DEVEZ-VOUS DEVENIR PROPRIÉTAIRES !



J'achète mon 1er logement

Chartres Métropole Habitat m'accompagne

Tout ça sans frais d'agence

Propriétaire pour le prix d'un loyer

J'investis pour mon avenir



CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT
Contact : 02 37 25 65 93 - accession@chartres-habitat.com

